ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

Quelles que soient les modifications de détail qu3 pourra apporter le rapport de l'amiral russe à la version de l'amiral Togo, les graves résultats du dernier combat naval n'en seront pas changés.

La flotte de Port-Arthur a subi de nouvelles pertes ; un cuirassier et deux torpilleurs ont coulé ; cette perte rend d'autant plus improbable le succès de toute sortie du havre de Port Arthur.

La flotte russe est en plus mauvaise position que ne l'était la flotte espagnole à Santiago.

Aucune surprise n'est possible avec la télégraphie sans fil prévenant au large l'amiral japonais des moindres mouvements de la flotte russe.

L'amiral Cervera pouvait espérer surprendre la flotte américaine et passer, au moins en partie, en sacrifiant quelques bâtiments.

L'amiral russe doit savoir aujourd'hui qu'il ne saurait tenter une semblable manœuvre.

La lenteur du déplacement de ses bâtiments à travers le goulet qu'il lui faut traverser pour pour prendre la haute mer permettra toujours aux Japonais de se présenter en ligne et en forces devant la flotte sortant de Port Arthur.

Cette dernière semble vouée à la destruction, car elle ne se rendra pas, à moins que l'armée russe n'arrive à temps pour dégager Port-Arthur.

De la flotte de secours de la Baltique, il ne saurait être question en ce moment

Elle est trop loin, elle n'est pas prête et, pourrait-elle arriver devant Port-Arthur, qu'il lui faudrait livrer bataille à toute la flotte japonaise avant d'entrer.

Si le sort de la journée lui était contraire, que deviendrait-elle sans point d'appui, sans station de charbon ?

Le Japon est et restera maître de la mer tant que Port-Artur sera assiégé ou menacé de l'être.

Combien de temps cette situation durera-t-elle ? Cela dépend du résultat des opérations de terre, des manœuvres tentées par le général Kouropatkine pour battre isolément les généraux Oku et Kuroki, empêcher ainsi leur jonction, arrêter ainsi la marche des Japonais sur Moukden et les contraindre à dégager Port-Arthur.

Le câble nous apprend que le choc des deux armées est imminent, qu'il a peut-être eu lieu au moment où nous écrivons ; il faut attendre le résultat de cette bataille, pour se rendre exactement compte de la situation.

Nos Affaires Muni ipales

Lundi le 27 de juin 1904, le conseil tient sa douzième séance règulière.

Etaient présent, Son Honneur Maire et les conseillers Gauvin Pelletier, Metcalfe, Cusson et Marcoux.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est faite des différentes communications.

Les comptes suivants sont présentés: --Bullman Bros, $16.00 J. B. Leclerc, $95.00, Despatis & Co., $112.00 de paie No 27, $234-92.

Le Cons Pelletier donne avis qu'à la prochaine séance il présentera un règlement concernant les bâtisses.

Le Cons Gauvin présente le neuvième rapport du Comité des Finances en ces termes.

Votre comité a l'honneur de recommander:

Qu'une somme de $25.00 piastres soit votée à l'Hôpital de Saint-Boniface à titre de charité sur la demande des dames patronnesses de cette institution, et qu'un chèque fait payable à l'ordre de Hôpital soit en conséquence transmis à Madame C. A. Lemieux, secrétaire des dites Dames patronnesses.

Que les comptes suivants soient acceptés et payés :
Telegram Printing Co., $2.50; Théo. Bertrand, timbres de poste etc , $10.75.
Ce rapport est adopté.

Le Cons. Cusson, présente le quatorzième rapport du comité d'eau et éclairage en ces termes

Votre comité a l'honneur de faire rapport :

Que vû que la Ville a maintenant un ingénieur résident et attitré, et vû aussi que Mons. F.C. Laberge a manifesté le désir de se retirer et de laisser la Ville se chargé de la surveillance des travaux qui restent à exécuter pour la construction de son aqueduc, permission soit donné à Mons. Laberge de se retirer sur paiement, de la somme de 2,400. et aux conditions mentionnées dans sa lettre du 22 Juin 1904, et que pour garantir l'exécution de ces conditions, une somme de 2400.00 soit gardée par la Ville jusqu'à la complétion des travaux.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Pelletier présente le rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes

Votre comité a l'honneur de recommander

1o. Que les comptes suivants soient acceptés et payés R.C.McPhillips, $37.25 Guilbault & Cie $576; A. Lemay, $3,50.

2o. Sur la demande Mons. Vézina Couture de faire participer la Ville au coût de certains ouvrages qu'il fait faire sur l'avenue Provencher en face de sa propriété, le Comité ne peut rien suggérer avant la production indiquant le coût de cet ouvrage.

3o Que la lettre de Mons. Hébert concernant le puits sur le lot 655, sub. 76 qui se trouve affecté par l'ouverture de la ruelle soit référée à l'ingénieur pour faire rapport.

4o. Qu'il soit répondu à Mons Jos G. Mager demandant une traverse sur la rue Dumoulin entre Mons, Dumouchel et lui, qu'il n'y a pas lieu de faire une traverse à cette endroit sans qu'un trottoir soit fait sur ce côté là de la rue, mais que cette traverse sera faite naturellement si le trottoir est demandé.

5o. Qu'une compensation additionnelle de $4.00 soit accordée à Madame Prud'homme pour expropriation d'une partie de son terrain.

6o. Voire comité s'est occupé de la question des chars électriques. Le Secrétaire Trésorier a eu une entrevue avec le gérant de la compagnie qui lui a assuré que des arrangements définitifs avaient été faits avec la Compagnie Norwood pour le passage de la voie sur le pont de cette dernière compagnie, et que les rails seraient posés sur le pont aussitôt que certains matériaux qui sont commandés depuis le mois de Mai seront arrivés. Le gérant a aussi promis que la voie de la compagnie sur tout son parcours dans la Ville, serait mise en ordre sans retard.

7o. Sur la demande de Messieurs Charles C. Bernier et J. E. D'Amour, Votre Comité recommande que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer comme amélioration locale, l'ouverture d'une ruelle en arrière des lots 175, 176, 177, sub, 76 Plan 711, laquelle ruelle se continuera sur la dernière rangée de lots qui se trouve sur le côté Est de la rue St, Jean-Baptiste entre l'Avenue Provencher et l'Avenue de la Cathédrale, cette ruelle devant avoir 20 pieds de largeur, dont 10 pris sur le derrière des dits lots, et 10 sur le terrain avoisinant à l'Est et étant la propriété des Révérends Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie.

Le Cons. Pelletier ne concourt pas dans ce qui regarde les soumissions, il est d'avis de faire les travaux à la journée.

Sur motion du Cons. Gauvin secondé par le Cons. Cusson, ce rapport est amendé de manière qu'au lieu de demander des soumissions pour les travaux y mentionnés, les dits travaux soient faits à la journée. Votent en faveur de l'amendement les cons. Gauvin, Pelletier, et Cusson, Contre les Cons. Metcalfe et Cusson.

Le rapport tel qu'amendé est adopté.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Metcalfe, que vû la grande disproportion qui existe maintenant dans la population et l'évaluation des divers quartiers de la ville, il est opportun et expédient de faire une nouvelle division de la Ville en quartiers, et qu'à cet effet un

A suivre sur la 4 ème. page.

Le Manitoba.

Mercredi, 6 J in 1904

BONNE ENTENTE: UNION!

Les fêtes récentes de la Saint-Jean-Baptiste suggèrent à notre confrère français de Winnipeg certaines réflexions qui nous paraissent dignes d'un sérieux et loyal examen.

On nous convie *à la bonne entente et à l'union.*

Pareille démarche ne saurait nous laisser indifférents, car nous sommes de ceux qui croient à l'absolue nécessité du groupement des forces françaises de l'Ouest.

La bonne entente et l'union, certes, nous les désirons, nous les voulons de toute l'énergie de notre âme! Combien de fois,au cours de luttes ardentes, n'avons-nous pas regretté les divisions qui nous affaiblissent et qui finiront peut-être par nous ruiner.

Toute maison divisée périra. C'est la loi. Or, nous ne voulons pas périr La minorité française du Manitoba, comme tout ce qui vit et respire au sein de l'Eglise, doit remplir ici rôle d'apôtre. Nous n'avons pas le droit de nous soustraire à nos devoirs; nous n'avons pas le droit non plus de nous rendre délibérément incapables de remplir ces devoirs. Employons donc les moyens qui conservent la Vie et qui communiquent la Force. Ainsi qu'on nous le dit dans l'article auquel nous faisons allusion, l'union nous est commandée d'impérieuse façon.

Soyons-donc unis!

Sans doute, cette union ne comporte pas l'abandon de nos vues particulières sur les sujets ordinaires de la politique. Deux opinions, diamétralement opposées, sur le même sujet, peuvent être absolument respectables et absolument dignes de considération. Nous ajoutons volontiers que la libre discussion de nos problèmes économiques, financiers et sociaux est un facteur indispensable dans l'élaboration des lois qui nous régissent. C'est en prenant l'avis du peuple et en pesant le pour et le contre d'une doctrine de gouvernement, d'un système administratif, d'une question sociale, que nos législateurs peuvent arriver à remplir avec efficacité leur rôle de protecteurs et de serviteurs du pays.

Mais le côté religieux d'une situation politique? Ah! c'est ici qu'on doit se serrer la main dans une fraternelle harmonie de pensées!

Il faut ici s'entendre et se bien comprendre: l'union véritable au sein de la petite poignée de Français de l'Ouest canadien n'est possible que si elle a comme préliminaire accepté de tous le respect de l'Eglise et l'obéissance à ses directions en matières compétentes. Il ne faut jamais oublier que si, d'une part, les opinions sont libres sur les sujets d'ordre purement matériel, cette liberté n'existe pas dans ce qui a trait au dogme et à la morale. Il est ici question de nos âmes,et la lumière révélée se charge de remplacer nos pauvres lumières naturelles. Survient-il dans les sphères de la vie publique une question où la religion est en jeu, il incombe à l'Eglise de nous tracer une ligne de conduite; comme corollaire, il nous incombe à nous, simple fidèles, de lui obéir en toute simplicité; Elle et Elle seule, est juge de la doctrine et des moyens à prendre pour conserver intacte cette doctrine.

Nous disons ces choses parceque nous croyons qu'elles doivent être dites. Le passé nous autorise à croire à la possibilité de déceptions amères si nous courons à la conquête de la paix en nous appuyant sur des mots vagues et sur des phrases susceptibles de toutes les interprétations

Parlons net. Des choses étranges se sont produites ici au cours des derniers quinze ans. Dans les réunions intimes, dans la douce chaleur des salons, dans les heures d'accalmie, dans les jours où, comme le 24 juin, nous devenons plutôt soldats de parade que soldats de combat, tous, avec enthousiasme, nous nous proclamions catholiques sincères, tenants dévoués de l'Eglise, serviteurs soumis et féaux de nos chefs spirituels. Puis, quand vinrent les crises et que ce fut le temps de traduire en actes cette obéissance et ce dévouement, parfois jurés au pieds des autels même, nous vîmes la partisannerie triompher du devoir Nous vîmes des révoltes ouvertes, des indifférences coupables; dans la presse et sur les tribunes politiques, on nia aux autorités religieuses le droit de diriger les fidèles!

Ces prévarications devront cesser si l'on désire sincèrement l'union.

Autre clause à insérer dans notre futur traité de paix: l'inviolabilité des pactes. Or la Constitution est un pacte; c'est un pacte qui garantit des privilèges aux minorités comme aux majorités. Réclamons ces privilèges. On sait ce que nous voulons dire. Jamais nous ne pourrons consentir à une paix qui sera basée sur un abandon de nos droits constitutionnels; ce ne serait plus la paix alors, ce serait la mort.

En résumé, nous désirons, comme notre confrère, voir, l'harmonie se faire dans les rangs de la population française de l'Ouest, mais nous voulons que cette harmonie ait pour base ces trois choses: liberté absolue d'opinion sur les questions libres, obéissance absolue à l'Eglise en matières religieuses; respect de la Constitution.

Si nous faisons l'union sur cette trinité d'éléments, cette union durera et nous rendra forts. Mais si les écarts du passé se renouvellent, nos accolades du 24 juin ne seront que des baisers à la Lamourette.......................

SUAVITER IN MODO?

La *Croix*, de Montréal, nous fait un reproche immérité.

Non, le MANITOBA n'a pas manifesté de colère dans ses récentes réponses aux récents articles de la *Croix* contre la colonisation de l'Ouest canadien. Qu'on relise ces réponses, et l'on n'y trouvera pas que la colère y perce.

La vérité se suffit à elle-même. Seulement elle est parfois cuisante pour ceux qui la voudraient autrement.

Nos articles,écrits par un correspondant, tout-à-fait étranger à la rédaction ordinaire de notre journal,donnent des noms et des chiffres Pourquoi ne pas y répliquer de même manière? Ce serait plus concluant et plus courtois que le procédé légèrement aigre-doux de la *Croix*.

Au reste, si la *Croix* veut s'observer elle-même, elle reconnaîtra que les bonnes intentions et le désir sincère d'opérer le bien ne sont pas invariablement servis par la modération dans les mots et la bienveillance de l'esprit. C'est une constatation qui aurait peut-être son utilité. Qui sait?

La *Croix* a beaucoup de vertus et elle le sait—!

Qu'elle se garde d'en oublier une, douce comme le baume et belle comme la violette.

M Camille Couture

M. Camille Couture, le violoniste savant qui ne cesse de nous charmer depuis qu'il est au milieu de nous, se faisait entendre samedi dernier à l'Académie Ste Marie de Winnipeg.

C'était en réponse à une pressante invitation des autorités de cette maison. M. Couture a complaisamment exécuté plusieurs de ses plus brillants et de ses plus classiques morceaux Ce fut, on le pense bien, une délicieuse jouissance pour l'auditoire.

Les artistes ne sont pas toujours suffisamment appréciés Mais les académies et les collèges, tout imprégnés d'études et d'idéals relevés, sont encore les auditoires les plus à portée de rendre hommage au talent. Et ce doit être, pour un artiste, un réconfort et une satisfaction de se savoir admiré par une élite capable de rendre compte, de ses admirations.

Madame E. J. O'Sullivan accompagnait M. Couture au piano. Madame O'Sullivan est une pianiste qui se joue des plus grandes difficultés techniques et dont le goût artistique, considérable de lui-même, a encore été dévelop,é par l'étude des meilleurs compositeurs modernes.

L'EXPOSITION

Les préparatifs battent leur plein. Il est beau de voir l'animation et l'entrain qu'on met à tout organiser. Les constructions seront nombreuses et spacieuses. Les objets exposés seront, paraît-il, de toute beauté.

On nous annonce des visiteurs en grand nombre. Jamais Winnipeg n'aura encore reçu autant d'hôtes.

L'Exposition commencera le 25 du courant.

Le dames patronnesses de l'Hôpital de Saint-Boniface sont à s'organiser pour y tenir des tables de rafraîchissements.

La Gauloise

Monsieur Bernier Rédacteur du MANITOBA.

Cher Monsieur,

Les membres de la Gauloise ont décidé de célébrer la fête nationale du 14 juillet, le samedi 16, à 8 heures du soir, en leur salle de Saint-Boniface. Tous les français et amis de la France seront les bienvenus.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir insérer cette lettre dans votre estimé journal.

La cotisation est fixée à 75 cents par personne, pour ce banquet populaire.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de la parfaite considération de votre tout dévoué,

MAURICE MALFILATRE,
Secrétaire-Trés. de la Gauloise.

EN DEUIL

Nous avons appris avec regret la mort de madame Tarte, épouse de l'Hon. J. I. Tarte. Nous présentons à l'ancien ministre et à sa famille nos vives sympathies.

COLONISATION

Le révérend Père Blais, O. M. I., est arrivé ici la semaine dernière avec un grand nombre d'immigrants Canadiens-français. Nous souhaitons que ces 125 ou 150 immigrants se plaisent au pays et s'y établissent.

Le Père Blais est toujours au travail. Si le gouvernement fédéral mettait à sa disposition la moitié des facilités qu'il donne à quelques autres agents de colonisation, vous verriez arriver ici les Canadiens-français de Québec et des Etats-Unis!

Creme de la Creme

Le Journal

L'hon. M. Fisher, ministre de la ferme expérimentale, a convié aujourd'hui des amis à un goûter champêtre, où la crème fraiche et les fraises des champs ont joué un rôle prépondérant. M. Fisher, qui se semblait parfaitement à l'aise au milieu des melons, des citrouilles et des petits oignons de son riant domaine, a fait royalement les choses Sa crême expérimentale est plus blanche que la crème du vulgaire, et les fraises expérimentales sont ornées de petits grains jaunes qui rappellent de délicates parcelles d'or à 22 carats. C'est délicieux au goût et c'est fort agréable à l'œil. Le peuple du Canada est reconnaissant à M. Fisher d'avoir pris sous sa protection la culture des fraises à points dorés.

Trois cents personnes ont pris part au goûter, et toutes les vaches de la ferme expérimentale ont été mises à contribution pour fournir de la crême pour la circonstance.

POLITIQUE AMERICAINE

La convention démocratique qui fera le choix du candidat à la présidence des Etats-Unis se tient cette semaine à Saint-Louis.

Le choix de MM. Roosevelt et Fairbanks par la convention républicaine donne un intérêt nouveau à cette réunion.

Les amis du juge Parker, de New-York, le candidat le plus en vue jusqu'ici, se prétendent certains de la victoire, mais la chose ne paraît pas aussi sûre aux indifférents.

Le juge Parker sera violemment combattu par les amis de MM. Bryan et Hearst. Ceux-ci ne peuvent assurer le choix de leur candidat, mais ils peuvent faire une opposition très sérieuse, car tout candidat doit réunir pour être élu les deux-tiers des suffrages.

C'est ce qui rend toujours possible le choix d'un candidat de compromis.

Une nouvelle personnalité vient d'émerger à l'horizon, et c'est celle du général Nelson A. Miles, l'ancien commandant en chef de l'armée américaine.

Le général Miles a une carrière militaire brillante, et c'est un Démorate de vieille roche.

Chose assez singulière de prime abord, ses amis le posent en champion de la paix par opposition à Roosevelt, lequel incarne, disent-ils, l'esprit du militarisme

On parle toujours d'un appel à l'ex-président Cleveland D'aucuns font encore la bataille en faveur du maire McLennan, de New-York.

En tout cas, le choix restera jusqu'à la dernière heure douteux, et c'est précisément ce qui donnera à la convention le caractère empoignant qui fit complètement défaut à celle de Chicago

C'est aussi sur cet élément d'incertitude que compte les amis de Bryan. Il ne sera pas candidat lui-même, mais il estime que son éloquence passionnée pourra encore une fois dominer la convention.

Chronique de la Province

LaSalle Man.

Mademoiselle Poitras partira probablement cette semaine pour la province de Québec ; son absence se fera grandement ressentir ici, et les échos de notre gentille petite chapelle chercheront en vain à répéter les accords harmonieux joués par notre complaisante organiste.

On annonce quelques mariages pour le beau mois de juillet ; le dit-on est par trop souvent erroné, mais lorsque les suppositions sont suscitées par la venue du dieu mignon dans nos rangs, nous ne pouvons qu'ajouter foi aux nouvelles occasionnées par l'approche de Cupidon. Les échos des fêtes canadiennes données à l'occasion de la Saint-Jean Baptiste ont éveillé un désir dans nos cœurs: celui de pouvoir fêter nous-mêmes cette journée du 24 juin, si chère à tout bon patriote. Pourquoi notre souhait serait-il irréalisable? La Salle est un centre canadien, catholique, et nous, ses citoyens,ne pouvons-nous pas aspirer à l'honneur de cé ébrer avec pompe la fête de notre patron Mademoiselle Comeau de Ste Anne de Sabrevois P. Q.,actuellement en visite chez son oncle Mr. Calixte Comeau, doit bien ôt partir pour le noviciat d'une communauté religieuse de Saint-Boniface.

La récolte s'annonce très belle: nos cultivateurs se déclarent satisfaits de la température.

M. Moise Cormier est à construire un nouvel élévateur; c'est le troisième dont notre village est pourvu

Madame Arthur Girardin est heureusement remise de sa grave maladie récente.

BRUXELLES

La société de Fanfare de Bruxelles sous la direction habile et dévouée de M. Auguste Hutlet s'est rendue le 28 courant à Saint Léon pour participer aux belles fêtes de cette paroisse à l'occasion du 25ème anniversaire de sa fondation. Cette fête patriotique et religieuse a magnifiquement réussi et la fanfare de Bruxelles a été heureuse de pouvoir lui prêter son concours. Elle a été chaudement reçue par les habitants. Pendant la grand' messe célébrée par le R. Curé en plain air en présence d'une foule considérable, la Fanfare a parfaitement joué plusieurs morceaux de musique religieuse." Un splendide sermon de circonstance a été prononcé par un père missionnaire.Le drapeau Canadien du Sacré Cœur flottait sur l'église de Saint-Léon. Les fêtes ont eu un succès complet.

EN VILLEGIATURE

M. et madame Albert Hébert, qui font en ce moment de la villégiature à Saint-Charles,conviaient vendredi dernier quelques amis à leur résidence d'été. C'est un gai cottage sis à dix pas de la rivière Assiniboine et abrité par une magnifique forêt. M. et madame Hébert ont reçu leurs hôtes avec une cordialité et une amabilité qui ont eu vite fait de créer l'entrain au plaisir. Tous ceux qui ont pris part à cette excursion peuvent se flatter d'avoir passé un bon 1er juillet.

LE TRAMWAY

Notre char s'est brisé deux fois cette semaine. On l'a réparé assez bien pour lui permettre de rouler encore tant bien que mal Inutile de dire qu'on n'a pas touché à sa toilette. C'est toujours le même dégoutant fourgon.

Si nous ne nous trompons, c'est la même compagnie qui nous fournit la lumière. Pourquoi cette lumière nous a-t-elle fait défaut deux fois la semaine dernière?

LE GEANT BEAUPRE

Les dépêches nous ont appris samedi soir, la mort subite du géant Beaupré. Beaupré était à Saint-Louis où il s'exhibait sur les terrains de l'Exposition. Les détails manquent encore.

Beaupré était un brave garçon, estimé de ceux qui le connaissaient. Et tous regrettent sa mort prématurée.

DECES

A Redland Cal., le 24 du mois de juin M. Thomas Lévêque, autrefois de Saint-Boniface, est décédé après une maladie de deux mois. Nous offrons nos condoléances à son épouse, à son père, et à ses frères, lesquels demeurent Saint-Boniface.

MENUS PROPOS

Mme Balandard gronde son petit garçon qui rentre en retard de l'école.

—Qu'est-ce que tu as fait encore?

—J'ai regardé un homme écrasé par une automobile.

—Je t'ai déjà défendu de *t'amuser* en chemin!

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, pour l'année 1902, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Total de Minots*
Blé	53,077,267
Avoine	34,478,160
Orge	11,848,422
Lin	564,440
Seigle	49,900
Pois	34,154
Total	100,052,343

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

Sans compter les récolte de pommes de terre et autres légumes

12,000 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur de deux million de piastres et plus.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province des millions acres de terres de choix.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

L. J. HOWE,
Acting chief clerk,
Provincial Lands, Winnipeg.

J. J. GOLDEN,
Provincial Gouvernement Agent,
617, Main Street, Winnipeg.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Adolphe Lacroix est à se construire une résidence sur la rue Notre Dame.

—Madame Veuve J. Royal de de Montréal est en promenade chez ses fils à Saint-Boniface, M. C. H. et Jules Royal.

—M. Vézina Couture vendra à l'enchère mercredi le 13 juillet, à 2 hrs p. m., 32 chevaux de travail à la stock yard du C. P. R., Winnipeg.

—Melle C. Deschambault, de Letellier est en promenade chez Melle A. Auger, fille de M. A. L. Auger de cette ville.

—M. Aug. Couillard de Lepinay, de Montréal, est en promenade chez M. A. J. H. Dubuc, à Winnipeg. M. Couillard est frère de madame A. J. H. Dubuc.

—Le bloc Lamontagne, avenue Provencher, menace ruine à sa base. Des ouvriers sont occupés à l'asseoir sur une fondation de pierres.

—Les mauvaises herbes s'en donnent à cœur joie dans nos rues et nos fossés Espérons qu'on coupera ces mauvaises herbes bientôt.

—Nous accusons réception avec remerciements de l'annuaire du Séminaire de St-Hyacinthe. C'est une belle brochure de 100 pages, qui contient d'utiles et intéressants renseigements sur ce beau et grand collège canadien.

—Il y a eu de nombreuses excursions vendredi dernier, fête de la Confédération. On s'est dirigé vers Winnipeg Beach, Portage-la-Prairie, Portage-du-Rat, etc; les parcs étaient aussi remplis de promeneurs. Le 1er juillet est véritablement un beau jour de congé.

—La population augmente si rapidement à Saint-Boniface que M. le curé s'est vu forcé, pour permettre à tout le monde d'entendre la messe, d'établir une tente temporaire à la sortie centrale de la cathédrale, et donnant vue sur le maitre-autel. C'est dire que le besoin d'une nouvelle cathédrale se fait sentir plus qu'en aucun temps.

—M. Gustave Massüe, de Varennes, P. O., était ici ces jours derniers, en promenade chez Mesdames Girard et Massüe qui sont en villigiature à Saint-Boniface depuis quelques mois. M. Massüe est reparti lundi pour l'Est où l'appelait des affaires urgentes. Dimanche soir, il y avait réception chez mesdames Girard et Massüe, rue Masson.

—Ce matin avait lieu à Saint-Norbert, la bénédiction de la nouvelle église des RR. PP. Trappistes. La cérémonie a revêtu un caractère très imposant. Nous en reparlerons dans huit jours.

—M. Adrien Potvin est part jeudi pour une promenade de quelques semaines dans la province de Québec. M. Potvin, qui est militaire, voire même capitaine, suit en ce moment les exercices d'un bataillon de volontaires à Lévis. Bon voyage, Capitaine!

TEMPETE

Une rude tempête s'est abattue sur la province, et spécialement sur Winnipeg, samedi soir, entre trois et six heures. La foudre a fait des dégats assez considérables. La pluie est tombée par torrents.

NOTICE

NOTICE is given that the Council of the Town of St. Boniface will, after one month from the date hereof, consider and pass a bylaw or bylaws for creating and opening the following public lanes, namely:

1o. A lane 20 feet wide between the lots of Provencher Avenue and Dumoulin street, from College street to St. Jean Baptiste street, taking a strip of 10 feet in width on each side of the line.

2o. A lane 20 feet wide behind lots 175, 176, and 177 subdivision of Parish lot 76 Plan 711. Then Continuing in rear of the lots 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161 and along the East side of lot 160; said lane to have 20 feet in width of whom 10 will be taken off the said lots and 10 off the adjacent ground to the East being the property of the Reverend Sisters of the Holy Names of Jesus and Mary.

3o. A lane 20 feet wide between the lots of Marion Street in Block 1 and the Blocks A and B, Plan 368, from Taché Avenue Westerly to a point opposite the center of a certain blind street situate between lot 1 and Block 28, at which point the said lane shall run a Southerly course in the middle of the said blind street to Marion Street. Said lane shall take 10 feet off the rear of lots of said Marion Street and 10 feet off the said Block A and B.

Any person having any objection to the opening of said lanes or any of them may appear before the Council and they will be heard.

St Boniface, July 8th 1904.
THEO BERTRAND
Secretary-Treasurer.

AVIS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface, après un mois à compter de la date de cet avis, étudiera et passera un ou des règlements pour la création et l'ouverture des ruelles publiques suivantes; savoir:—

1o. Une ruelle de 20 pieds de largeur entre les lots de l'Avenue Provencher et de la rue Dumoulin, depuis la rue du Collège jusqu'à la rue St. Jean Baptiste, en prenant une lisière de 10 pieds de chaque côté de la ligne.

2o. Une ruelle de 20 pieds de largeur en arrière des lots 175, 176 et 177, subdivision du lot de paroisse 76, Plan 711, se continuant ensuite en arrière des lots 174, 173, 172, 171, 170, 169, 168, 167, 166, 165, 164, 163, 162, 161 et le long du côté Est du lot 160, cette ruelle devant avoir 20 pieds de largeur dont 10 pris sur les dits lots, et 10 sur le terrain avoisinant à l'Est et étant la propriété des Révérendes Sœurs des Saints noms de Jesus et Marie.

3o. Une ruelle de 20 pieds de largeur, entre les lots de la rue Marion, Bloc 1, et les blocs A&B, Plan 368, depuis l'Av. Tache en allant vers l'Ouest jusque vis-à-vis le milieu d'une certaine petite rue borgne située entre le lot 1 et le bloc 28, auquel endroit la dite ruelle se dirigera vers le sud au milieu de la dite rue borgne jusqu'à la rue Marion. Cette ruelle prendra 10 pieds sur la rangée de lots de la rue Marion, et 10 pieds sur les lots A B.

Toutes personnes ayant objection à l'ouverture de ces ruelles ou d'aucune d'elles pourront se présenter devant le Conseil et seront entendues.

Saint-Boniface le 8 juillet 1904.
THEO BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Ville De Saint-Boniface.

TERRASSEMENTS DE RUES ET CONSTRUCTION DE TROTTOIRS.

AVIS est donné que le Conseil de la ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme améliorations locales les ouvrages ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché par la réception d'une pétition, tel que ci-après mentionné, savoir:

TROTTOIRS

Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Est de la rue Des Meurons, depuis l'Avenue Provencher en allant vers le Sud jusqu'à la limite Sud du lot de paroisse 79.— Coût approximatif $966 70

Un trottoir de 6 pieds de largeur, en madrier de pin, sur le côté Nord de la rue Dessaulets, entre la rue Youville et la rue Des Meurons Coût approximatif $325 00

Un trottoir de 5 pieds et 4 pouces de largeur, en madrier de pin sur le côté Ouest de la rue St. Jean-Baptiste entre les rues Notre Dame et La Vérandrye Coût approximatif, $165.00

TERRASSEMENT

Terrassement et nivellement de l'Avenue Taché, depuis le Chemin Ste. Marie en allant au Sud jusqu'à la troisième rue Plan 385. Coût approximatif, $144 05

Terrassement et nivellement de la troisième Rue, Plan 385, depuis l'Avenue Taché en allant vers l'Est jusqu'à l'Avenue Chandos. Coût approximatif $130.40.

Terrassement de l'Avenue Chandos, depuis la Troisième Rue en allant au sud jusqu'à la quatrième Rue. Coût approximatif, $113.20.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur la partie du côté des rues sur laquelle seront faits les dits trottoirs, et sur les deux côtés de la rues où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit-ci-dessus.

St. Boniface, 29 juin 1904.
(Par ordre) THEO BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISE, $2,000,000
CAPITAL entièrement versé $2,000,000
FONDS DE RESERVE..... $1,200,000

DIRECTEURS:

F. X. St-Charles Prest. Robb. Bickerdike M. P. P. V. Pres. Hon. J. A. Holland, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte.

M. J. A. Prendergast Gérant Général.
C. A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Succursales:

MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre, Rue Ste Catherine Est, Rue Notre-Dame Ouest, Hochelaga, Pointe Saint-Charles

Joliette P. Q.	St Henri P. Q.
Louiseville P. Q.	St Jerome P. Q.
Québec P. Q.	Trois Rivières P. Q.
Québec St. Rock P. Q.	Valleyfield P. Q.
Sorel P. Q.	Vankleek Hill Ont.
Sherbrooke P. Q.	Winnipeg Man.

Saint-Boniface, Man

Départements d'Epargnes,—Les dépôts sont reçus et portent intérêt, payable le 30 Novembre et le 31 Mai.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE traites, or, argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte.

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

A J C FRIGON, Gérant,
Winnipeg.

E. BELAIR, Gérant,
Succ. de Saint Boniface.

Ville de Saint-Boniface

TERRASSEMENT DE RUES

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux respectifs, par la réception d'une pétition, tel que ci après mentionné, savoir:

Terrassements et nivellement de la rue Horace, depuis l'avenue Taché en allant à l'ouest jusqu'au chemin Ste Marie, Coût approximatif $745.00

Terrassement et nivellement de la rue Deschambault, depuis la rue des Meurons en allant à l'est jusqu'à la voie principale du chemin de fer Canadian Northern, Coût approximatif $200.00.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur les deux côtés de la rue où seront faits les dits terrassements pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété réelle, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux, ou aucun d'eux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 6 juillet 1904
(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

Nos Affaires Municipales

Suite de la 1ère. page.

Comité spécial composé de Son Honneur le Maire et de Messieurs les Conseillers Metcalfe, Gauvin, Cusson, et Pelletier soit nommé pour étudier cette question et faire rapport à la prochaine séance. Agréé

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons Metcalfe, que les comptes de Bulman Bros $16.00 J. B. Leclerc, Leclerc, $95 00 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le cons Cusson, secondé par le cons. Gauvin que le compte de Despatis & Cie $112.00, et le Rôle de paie No. 26 $79.70 soient acceptés et payés, et qu'une somme de $400.00 soit payée à R. Morris. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le cons. Cusson que le rôle de paie No. 27 $234.92 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Cusson, secondé par le Cons. Gauvin, qu'un culvert soit placé sur la rue Provencher vis-à-vis la rue Saint-Jean-Baptiste, et que la Compagnie des Chars électriques soit notifiée de poser des madriers sur sa voie à cet endroit d'ici à jeudi prochain. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes, que la Compagnie du chemin de fer Canadian Northern n'ayant pas fait les approches qui lui ont été demandées à la traverse de la rue Deschambeault par son embranchement allant au moulin à scie de la Rat Portage Lumber Co, ces travaux d'approches soient immédiatement faits par la ville et chargés à la dite compagnie. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Marcoux que le règlement No- 257 intitulé: "A Bylaw to close a certain Blind street or Alley" soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Avant la lecture de ce règlement, Mons. Bradshaw, avocat, comparait pour Mons. Thorvald Knudsen afin d'opposer la clôture de la rue mentionnée au dit règlement.

La séance est ajournée à lundi le 4 juillet.

MENUS PROPOS

Lu sur une lettre de débiteur à créancier.

"Cher monsieur, j'ai reçu votre troisième lettre me disant que vous avez besoin d'argent.

"Veuillez m'expliquer pourquoi vous avez précisément besoin du mien.

"J'ai bien l'honneur, etc."

SUR LE PONT

—Vous connaissez cette malheureuse qui vient de tomber à l'eau et de se noyer ?

—Oui, c'est une pensionnaire de Barnum.

—Quest-ce qu'elle y fait ?

—La femme poisson.

FEUILLETON DU MANITOBA.

No 25

LE RENEGAT

TROISIÈME PARTIE

LES CORRUPTEURS

V

LES CHATIMENTS

Il tremblait souvent de fièvre. Il bredouilla même un jour qu'il avait absorbé près d'un gramme et demi de poison D'un caractère autrefois enjoué, il devint morose et hypocondriaque, et fit souffrir Célestine par son humeur fantasque.

Un matin qu'il travaillait seul dans son cabinet, il vit en levant les yeux de dessus son papier, un prêtre qui se tenait près de la porte. Etonné de la présence de cet inconnu en habits sacerdotaux, il se leva et venant au-devant de lui :

—Monsieur l'abbé, je ne vous avais pas entendu entrer, dit-il. Vous êtes peut-être là depuis longtemps ? A qui ai-je l'avantage de parler ?

L'autre ne répondit pas et continua à le regarder.

Bonchamps crut qu'il était sourd, et répéta sa question en criant :

—A qui ai-je l'avantage de parler ?

Pas de réponse, aucun mouvement. Gustave s'avança tout près, étendit la main vers le bras de l'inconnu, et ne rencontra que vide. La porte avec sa tenture arabe, était devant lui, et il n'y avait rien entre lui et l'étoffe. Etonné, inquiet, il regarda autour de lui, souleva la portière ; il n'y avait personne. Il sonna. Un domestique parut.

—Personne ne m'a demandé ?

—Non, Monsieur, personne.

—Il n'est entré personne dans les appartements ?

—Non, Monsieur. J'étais dans le vestibule, et si quelqu'un était entré, je n'aurais pas pu ne pas le voir.

—C'est bien. Allez !

Bonchamps, pris de panique, souleva les tentures, regarda sous les meubles et ne trouva pas le plus petit indice qui pût lui révéler par où était passé l'inconnu.

Le lendemain, à la même heure, à la même place, il revit le prêtre en chasuble.

—Qui êtes-vous ? cria Gustave, et il marcha vivement sur le personnage qui disparut avant qu'il put le toucher.

Il s'enferma pour travailler. L'inconnu revint quand même. L'écrivain comprit alors qu'il était le jouet d'une hallucination. Il se raisonna, mais ne parvint pas à se guérir.

Il examina la vision, et chercha où il avait rencontré ce visage qu'il lui parû reconnaitre. Il s'imagina y retrouver les traits du Crucifix qui avait reçu le dernier regard de Geneviève. Il le décrocha du lit, le coucha dans le tiroir d'une commode.

Le lendemain l'apparition revint encore.

Bonchamps monta le Crucifix au grenier le cacha au fond d'une vieille malle. L'apparition revint quand même.

Il pria Célestine de rester auprès de lui pendant qu'il travaillait. L'apparition s'obstina à revenir.

Il pria alors Isaac de rester dans son cabinet de travail. Comme il ne pouvait lui révéler le motif de sa demande, il dut prétexter quelques renseignements qu'il désirait sur la Hollande. Gorcum en profita pour obtenir la promesse d'écrire un ouvrage en collaboration avec l'illustre auteur.

Le jeune homme, bien loin d'apporter, par sa présence, une distraction aux hallucinations de Gustave, les rendit que plus fréquentes, plus distinctes, en présentant sans cesse le spectacle de sa tête de Christ.

Bonchamps chercha un motif pour rendre ses visites plus rares. Tout, d'ailleurs, excitait ses remords. Il ne pouvait supporter la vue d'une croix, même comme bijou Quand, par l'effet du hasard, un crayon tombait en croix sur un porte-plume, il se hâtait de l'enlever.

En proie à des terreurs constantes, de miné par la crainte de l'apparition du spectre, il prit l'habitude de porter sur lui, il ne le quittait jamais Avant de s'endormir, il le plaçait sur sa table de nuit.

Le spectre changeait jour à jour de physionnomie. Son visage devenait de plus en plus gras, son corps grossissait, ses épaules s'épaississaient. Gustave, intrigué, suivait ce changement. Un matin le portrait sembla achevé. L'écrivain se reconnut. Il se vit dans le spectre comme dans un mirroir. C'était un autre lui-même, son sosie, ressemblant à l'homme qu'il était lorsqu'il habitait le Tonkin.

Bonchamps saisit son revolver et fit feu sur le spectre qui s'évanouit.

Immédiatement, la porte s'ouvrit, et Célestine qui se trouvait dans l'escalier, se précipita, croyant à un malheur. Le père frémit en s'apercevant que, si sa fille était entrée deux secondes plus tôt, il lui eut logé dans la poitrine la balle qui restait enfoncée dans la porte. Il expliqua le coup de feu par un mouvement involontaire, en examinant le mécanisme de l'arme.

Cependant, l'ouvrage "Les Origines du Catholicisme" avait obtenu un grand succès de librairie. Deventer y avait contribué par son habileté à organiser la réclame dans les journaux. Il se fit de ses démarches un nouveau titre à la reconnaissance de Bonchamps, et l'entretint fréquemment du mariage projeté entre Isaac et Célestine. Elle espérait qu'une circonstance imprévue la débarrasserait de l'oncle et du neveu.

Celui-ci, tout en continuant sa cour, avec une obstination que nulle froideur ne rebuttait, ne négligeait pas les avantages pratiques qu'il pouvait retirer de sa liaison avec Bonchamps. Il mêlait, suivant le précepte latin, l'utile et l'agréable. Persuadé de cette maxime de LaRochefoucauld, que Deventer lui répétait, que "le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même" et que la plupart ne jugent des hommes que par la vogue qu'ils ont" il avait, pendant ses longs séjours dans le cabinet de travail pillé les notes de l'écrivain. Il les traduisit en hollandais et les fit paraître cyniquement sous son nom dans une revue de La Haye. Il s'assurait ainsi un droit de périodicité, et comptait les publier plus tard en France et en tirer gloire et profit.

Vers cette époque, Marcel Beaufort abordait au Tonkin.

VI

LE TYRAN MORPHINE

Le P. Dominique, malade, obtint de ses supérieurs la permission de s'aller soigner au couvent de Moustier, à Pierreval. Il serait près de sa nièce et pourrait lui donner les conseils dont elle ne manquerait pas d'avoir besoin. Quoique l'ayant prévenue de son arrivée, il ne reçut pas sa visite. Il se douta que Bonchamps avait défendu à sa fille de le revoir. Aussi fut-il très étonné de voir entrer dans sa chambre, Bonchamps qui lui dit sans préambule :

Je ne puis plus résister à la vie que je mène. Je suis persécuté par l'idée fixe de mon apostasie.

—Prenez garde à vos paroles ! interrompit vivement le missionnaire. Pensez que vous ne me parlez plus sous le sceau du secret confessionnel. Le prêtre n'est plus seul, l'homme aussi vous entend.

—C'est à l'homme plus qu'au prêtre que je m'adresse. Un spectre me visite chaque jour et cette apparition porte mes traits. Il porte la corpulence que j'avais lorsque j'étais missionnaire au Tonkin. Il est vêtu de la chasuble dont je me servais. C'est mon sosie, c'est mon remords personnifié. Je n'y puis plus tenir, il faut que cette vie là finisse d'une façon ou d'une autre. Vous devez me haïr comme prêtre et comme homme. J'ai outragé les missionnaires ; j'ai déshonoré le sacerdoce par mon apostasie ; j'ai manqué à mes serments en me mariant ; j'ai abusé du nom de Bonchamps ; j'ai trompé une femme chrétienne, votre sœur ; j'ai, sans doute causé sa mort ; j'ai fait votre nièce orpheline ; j'écris contre le catholicisme. Je blesse en vous l'honnête homme, le frère, l'oncle, le chrétien, le prêtre. Vous devez me haïr, parce que vous ne concevez qu'une affection terrestre, et parce que j'ai rendu malheureux ceux que vous aimez ; parce que vous croyez et que vous priez, et parce que je crois et que je blasphème ; parce que vous pratiquez la vérité et que j'écris le mensonge ; parce que vous êtes un saint, un martyr et moi un renégat !

—Pourquoi me faites-vous souvenir de vos fautes ? Je suis le ministre de Dieu, pourquoi cherchez-vous à me le faire oublier ?

—Parce que je veux exciter votre haine.

—Comme chrétien, je n'en dois ressentir que contre vos fautes et non contre vous.

—Vous voilà obligé de raisonner avec vous-même, [illegible] vous.

—Voulez-vous me tenter ?

—Pour vous offrir la vengeance.

—La vengeance ! Comme prêtre je dois vous aimer et vous pardonner... si vous vous repentez.

—Mais je ne me repends pas !

—Pourquoi me le dire ? Dieu seul sait ce qui arrivera. Il m'ordonne d'espérer votre repentir et de le chercher de toutes mes forces.

—Moi me repentir ! Allons donc ! Si j'en avais l'intention, viendrais-je vous insulter ?

—Qui vous pousse à le faire ?

—Qui ? Le démon de la perversité ! Il faut, c'est plus fort que moi, que je fasse souffrir et que je m'offre au danger. Vous ne pourriez pas révéler ce que je suis, parce que mon aveu ressemblait à une confession, parce que vous m'aviez poussé à vous raconter ma vie, espérant ma conversion. Maintenant je vous apporte la possibilité de venger Geneviève.

(*A Suivre*)